

## LEXIP GAMING – LINGETTES IMPREGNEES D’UN MELANGE NETTOYANT

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l’entreprise

#### Identification du produit :

Nom commercial ou désignation du mélange : LEXIP GAMING – Lingettes imprégnées d’un mélange nettoyant

Spécifications : 5x5cm

Couleur : Blanc

Référence du produit fini : JVAPCM00434

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Utilisations des consommateurs [SU21], produits de nettoyage [PC35] :  
Utiliser pour le nettoyage des surfaces lavables.

Utilisations déconseillées : Utilisations des consommateurs [SU21], produits de nettoyage [PC35] : Ne pas utiliser sur des écrans à cristaux liquides, écrans plasma, le bois brut, la moquette, le papier peint et le textile.

Raisons justifiant les utilisations déconseillées : non spécifié

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

E-CONCEPT S.A.S.  
120 Rue Sébastien Charléty  
73490 LA RAVOIRE  
FRANCE  
Tél. : 04 79 25 83 18  
Fax : 04 79 62 77 89  
Mail : [contact@ecdistrib.com](mailto:contact@ecdistrib.com)

#### Numéro d’appel d’urgence :

N°ORFILA INRS : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7j/7)

<http://www.centres-antipoison.net>

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] : Cette préparation n'est pas classée (Exemption de classification cf. Règlement CE n°1272/2008, Annexe 1 Partie 2 point 2.6.4.5.).

Classification selon la directive (CE) n°1999/45/CE : Cette préparation n'est pas classée.

Informations supplémentaires : Pour le texte intégral des phrases R et des mentions de dangers : voir la SECTION 16.

#### Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :

Pictogramme de danger : aucun

Mention d'avertissement : aucun

Mentions de danger : aucun

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Se rincer les mains après usage.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE) : aucune

#### Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidatelist-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### Substances

Aucune

### Mélanges

Description du mélange : Préparation (lotion d'imprégnation)

Composants dangereux :

Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Numéro d'enregistrement REACH	% [masse]	Dénomination	Classification conformément à la directive 67/548/CEE	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
67-63-0	200-661-7	603-117-00-0		3.5	Alcool isopropylique, 2-Propanol, Isopropanol	R11, R36, R67	Flam. Liq. 2, H225, H319, H336
				1.5	Eau		
				95	Polyester		

### SECTION 4 : Premiers secours

#### Description des premiers secours

Notes générales : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente

Après inhalation : Protéger la victime de toute exposition supplémentaire. En cas de difficultés respiratoires, laisser au repos et oxygéner la victime. Si des symptômes persistent, consulter un médecin.

Après contact cutané : Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas de brûlure avec un matériaux chaud, refroidir immédiatement la zone concernée avec de l'eau froide aussi longtemps que possible. Si nécessaire, consulter un médecin.

Après contact oculaire : Laver abondamment et immédiatement avec une solution pour lavage oculaire ou de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, et consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : Ne présente pas de danger en cas d'ingestion. Sous réserve que la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau claire et donner à boire 200-300mL d'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins : Aucune protection particulière

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de préférence un extincteur à mousse, à gaz (CO<sub>2</sub>) ou à poudre.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'extincteur à eau (eau pulvérisée ou de brouillard d'eau).

#### Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peuvent se former des vapeurs toxiques et irritantes, monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Concerne la lotion d'imprégnation :

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

Les nuages de poussières sont sensibles à l'inflammation par décharges électrostatiques.

#### Précautions relatives de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des futs en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Pour les petites quantités (jusqu'à 1 litre), absorber le produit répandu avec un matériau inerte (sable, terre, chiffon).

Pour les moyennes quantités (jusqu'à 5 litres), absorber le produit répandu avec un matériau inerte (sable, terre). Prévenir les services locaux de la nature du produit pour procéder à son élimination avec leur accord.

Pour les grandes quantités procéder à l'élimination du produit par un Centre agréé.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Aucune donnée n'est disponible.

Pour le nettoyage : Nettoyer ensuite à l'eau pour éliminer toute trace de produit restant sur le sol.

Autres informations : Aucune donnée n'est disponible.

#### Référence à d'autres sections

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8. Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Contrôler la formation de poussière.

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Il est préférable de se laver les mains après usage, particulièrement avant de manger, boire ou fumer.

Eviter tout contact avec les yeux, les plaies et ne pas mettre à la bouche. Il est recommandé d'utiliser des gants en cas de sensibilité de la peau. Ne pas jeter dans les toilettes.

Ne pas mettre en contact avec les aliments.

Ne pas utiliser avec d'autres produits nettoyants.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



Mesures techniques et conditions de stockage : Ne pas stocker à la chaleur. Conserver le produit à l'abri de la lumière du soleil, de flammes et de toute autre source d'inflammation. Conserver à température ambiante.

Matériaux d'emballage : A stocker dans son emballage d'origine.

Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs : Conserver le produit dans un endroit sec, frais, à l'abri du gel.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage : A conserver hors de la portée des enfants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Aucune

Solutions spécifiques à un secteur industriel : Néant

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition des composants de la lotion d'imprégnation : Aucune donnée n'est disponible.

Contrôles de l'exposition

Pour la manipulation des composants entrant dans la lotion d'imprégnation : Assurer une bonne aération des locaux. Suivre les principes de bonne hygiène de travail pour éviter toute exposition personnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols

Pas de protection nécessaire pour l'utilisation des lingettes nettoyantes en tant que telle.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques de la lotion d'imprégnation :

Aspect : liquide

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : 140-170 (284-338°F) / non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé

Point éclair : non déterminé

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide ; gaz) : non déterminé

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : non déterminé

Pression de vapeur : non déterminé

Densité de vapeur : non déterminé

Densité relative : 0.85-0.95

Solubilité(s) : miscible à l'eau en toute proportion

Coefficient de partage n-octanol/eau : non déterminé

Température d'auto-inflammabilité : non déterminé

Température de décomposition : >300 (572°F)

Viscosité : non déterminé

Propriétés explosives : non déterminé

Propriétés comburantes : négatif au test de combustion entretenue

### Autres informations

Couleur des lingettes : blanche

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### Réactivité

Aucune réactivité particulière n'est à prévoir dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

### Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales et prévisibles d'emploi et de stockage.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances.

### Conditions à éviter

Respecter les précautions d'emploi indiquées sur le récipient. Eviter tout contact direct avec des flammes.

### Matières incompatibles

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances.

### Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et fumée âcre.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est pas disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité

Soluble dans l'eau. Flotte sur l'eau.

#### Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable. Nous nous efforçons pour réduire, réutiliser, recycler les déchets, économiser l'énergie et d'autres ressources.

#### Potentiel de bioaccumulation

Cette information n'est pas disponible.

#### Mobilité dans le sol

Cette information n'est pas disponible.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette information n'est pas disponible.

#### Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Mise à la poubelle domestique des lingettes utilisées.

Appliquer les règles locales d'élimination sélective des déchets pour recyclage, en utilisant les containers réservés aux emballages concernés.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) n° 453/2010



### SECTION 14 : Informations relatives au transport

Numéro ONU

Non applicable

Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport

Règlement transport maritime (IMDG) : non applicable

Règlement transport routier (ADR) : non applicable

Règlement transport ferroviaire (RID) : non applicable

Règlement transport aérien (OACI/IATA) : non applicable

Groupe d'emballage

Non applicable

Dangers pour l'environnement

Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non classé comme dangereux.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

### SECTION 16 : Autres informations

#### Informations supplémentaires :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.